

Pour diffusion immédiate

## *Santé et services sociaux dans Lanaudière*

### **Un bulletin de fin d'année positif**

**JOLIETTE, LE 17 JUIN 2011** – Lors de la séance publique du conseil d'administration, qui se déroulait le 14 juin dernier, l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière présentait son bilan d'entente de gestion pour l'année 2010-2011. L'exercice se répète chaque année, puisque les gestionnaires doivent rendre compte au gouvernement de l'administration d'un ensemble de services rendus avec les budgets accordés. Cette année en était une de transition, puisque plusieurs nouveaux indicateurs ont été ajoutés à la liste d'éléments à évaluer.

À la lumière de cet exercice, Lanaudière présente un bilan positif et de belles réussites particulièrement en chirurgie, dans les programmes Jeunes en difficulté et pour la première ligne d'accès en santé mentale. Des efforts doivent toutefois être maintenus dans certains secteurs pour l'atteinte des objectifs fixés, en particulier pour les urgences, le volet spécialisé en santé mentale, ainsi que pour l'accès aux services en déficience physique, en déficience intellectuelle et pour les troubles envahissants du développement.

« Le travail colossal déployé par nos équipes au quotidien porte fruit. La forte croissance démographique de la région maintient une pression importante sur nos services. Malgré cette situation, nous assistons à des réalisations dignes de mention, grâce à l'engagement de notre personnel et des équipes médicales », a mentionné monsieur Jean-François Foisy, président-directeur général de l'Agence. « Des secteurs comme l'urgence exigent de continuer à travailler en amont et en aval afin d'améliorer la situation. L'ajout de places d'hébergement nous permettrait de nous rapprocher de plusieurs cibles fixées. Le Ministère est d'ailleurs au fait de cette réalité et favorise le développement de ces ressources dans la région », a-t-il précisé.

#### **Une meilleure accessibilité**

Le bilan des chirurgies est éloquent. On a pratiqué 234 chirurgies de la hanche avec un objectif de 134 et 310 chirurgies du genou avec une cible de 152. Pour les chirurgies de la cataracte, l'objectif de réaliser 3 800 interventions s'est plutôt traduit par 4 336. L'engagement de faire 7 000 chirurgies d'un jour a été dépassé avec 7 986.

Le programme Jeunes en difficulté affiche également d'excellents résultats. Ainsi, le délai moyen entre l'ordonnance et la prise en charge par le délégué à la jeunesse est passé à 10 jours, alors que l'objectif de départ était de 25. Pour ce qui est du nombre d'utilisateurs (jeunes et familles) reçus en CLSC, on en compte 8 010 pour une cible fixée à 6 406.

Du côté de la santé mentale, le nombre d'utilisateurs ayant reçu des services de première ligne en CLSC a atteint 2 174, alors que l'an passé 1 417 utilisateurs avaient eu accès à ce service. On a également augmenté le nombre de places en suivis intensifs pour les adultes, atteignant ainsi 119 places comparativement à 106 l'an dernier.

### **De nouveaux indicateurs**

Au nombre des indicateurs d'évaluation ajoutés au bilan de cette année, on en compte plusieurs touchant au programme de perte d'autonomie liée au vieillissement. Dans la majorité des cas, la région atteint et dépasse même les objectifs fixés par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans ce secteur. Toutefois, le manque de ressources en soins de longue durée et l'augmentation de la population vieillissante dans la région ne permettent pas, pour l'instant, d'atteindre les cibles ministérielles fixées.

L'ajout d'indicateurs a également été remarqué dans le secteur de la santé publique, dans le but de mesurer le pourcentage moyen d'implantation des activités du « Programme national de santé publique ». À ce titre, Lanaudière détient des résultats plus que satisfaisants, avec un taux d'implantation de 87,6 %. Elle devient ainsi la région affichant la meilleure performance au niveau provincial.

Enfin, du point de vue des ressources humaines, la région de Lanaudière dépasse ses objectifs en ce qui concerne la réduction du recours à la main-d'œuvre indépendante tant pour les infirmières que pour les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires.

Source : Direction des communications et des relations publiques

Renseignements : Marie-Josée Charron  
Agente d'information  
Tél. : 450 759-1157, poste 4208  
[marie-josée.charron@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.charron@ssss.gouv.qc.ca)